



Comprendre & protéger les zones humides



Comprendre & protéger les zones humides

La FRAPNA

- ▶ sensibilise.
- ▶ développe la connaissance.
- ▶ accompagne les politiques publiques.
- ▶ soutient les agriculteurs.
- ▶ valorise les sites naturels.
- ▶ accompagne la réparation des atteintes à l'environnement.
- ▶ agit en justice quand le droit n'est pas respecté.
- ▶ se mobilise avec de nombreux acteurs.



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement

Les zones humides

Quésaco ?

▶ Les zones humides sont des milieux qui ont régulièrement les pieds dans l'eau :

- lacs, étangs ou mares,
- marais et tourbières,
- lagunes et marais salants,
- forêts alluviales, bras morts des cours d'eau et prairies humides.

▶ Aujourd'hui, plus de la moitié des zones humides ont disparu.

La mauvaise réputation des zones humides (odeurs nauséabondes, vectrices de maladies, faune visqueuse et bruyante, etc.) et leur fertilité ont motivé leur assèchement pour :

- construire des maisons ou des infrastructures,
- développer l'agriculture intensive ou l'aquaculture,
- multiplier les prélèvements d'eau,
- développer la production forestière,
- extraire des matériaux et aménager les cours d'eau pour construire des maisons, des infrastructures, développer l'agriculture intensive... et le cercle infernal reprend !

▶ Au fil du temps et de nos activités économiques, nous avons oublié les services gratuits et pourtant inestimables que nous rendent les zones humides.

▶ Les préserver, c'est garantir l'accès à l'eau, notre bien commun, aujourd'hui et encore demain.

[DES EPONGES]

Les zones humides nous préservent des inondations et des sécheresses. Elles stockent l'eau quand elle déborde et la restitue progressivement lorsqu'elle vient à manquer.



[DES STATIONS D'EPURATION !]

Ces milieux filtrants contribuent à purifier l'eau, en jouant un rôle de décantation ou d'absorption des polluants par les plantes qu'ils abritent (notamment les nitrates).



[DES CHATEAUX D'EAU]

Les zones humides contribuent à l'alimentation en eau potable, favorisent l'infiltration dans les aquifères et maintiennent le débit des cours d'eau. Elles préservent la vie aquatique et notre ressource en eau.

Les zones humides

De précieuses alliées

[25% DE L'ALIMENTATION MONDIALE]

Les zones humides nous procurent 25% de l'alimentation mondiale, à travers les activités de culture (riz, pâturage, etc.), de pêche et de chasse.

[DES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE]

Les zones humides sont nos réservoirs de biodiversité et abritent énormément d'espèces d'oiseaux (50%), d'insectes, d'amphibiens (100%), d'arbres, de plantes, qui sont nécessaires au bon fonctionnement des écosystèmes.

[DES ESPACES POUR SE RESSOURCER]

Les zones humides sont des lieux de tranquillité (pêche), de promenades en mode doux (vélo, marche) et de découverte de la nature (Grand Parc de Miribel Jonage, les Dombes, la Camargue, etc.).

[LES PRESERVER : UN GAIN FINANCIER]

« Il coûte 5 fois moins cher de préserver les zones humides que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent gratuitement ! » (Source : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse - 2016).



Les zones humides

La FRAPNA sensibilise

L'éducation à l'environnement et au développement durable est une mission capitale pour la FRAPNA. Pour organiser des animations scolaires ou grand public, notre kit pédagogique « [La Rivière M'a Dit...](#) » fait référence au niveau national.

- ▶ Exemples d'animations FRAPNA
 - Sur le territoire de la Réserve Naturelle Régionale des Jasseries de Colleigne, dans les Hautes Chaumes (Haut-Forez), la FRAPNA fait découvrir aux enfants la mosaïque des milieux (tourbières, landes, sources, etc.), riches et indispensables au bon fonctionnement hydrique du département. [En savoir +](#)
 - En Haute-Savoie, la FRAPNA et le CEN Haute-Savoie (Conservatoire des Espaces Naturels) ont sensibilisé le grand public à la problématique des zones humides au détour d'une promenade le jour d'Halloween. Surfant sur l'horreur et le répugnant, les animateurs ont présenté la flore et la faune du Marais de l'Enfer. [En savoir +](#)

- ▶ **14 000 personnes sensibilisées à la thématique de l'eau sur 3 ans en Rhône-Alpes via des interventions pédagogiques avec le kit FRAPNA « La Rivière m'a dit ».**
- ▶ **16 000 exemplaires du kit « La Rivière m'a dit » diffusés en 10 ans à l'échelle nationale.**





► **La FRAPNA réalise de nombreux inventaires sur le terrain afin de connaître les milieux.**

► **La FRAPNA partage son expertise avec les autres acteurs pour que cette connaissance participe à la préservation des zones humides.**

Les zones humides

La FRAPNA développe la connaissance

Pour éviter de détruire les zones humides, il faut d'abord savoir où elles se trouvent. Inventorier puis cartographier leur emplacement représente un travail important de notre fédération.

Dans la Drôme, la FRAPNA a grandement contribué à l'inventaire départemental des zones humides réalisé par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN).

Sur le Lez, le Haut Jabron et le Haut Buech, les données de la FRAPNA ont complété celles du CEN et des autres partenaires ([en savoir +](#)). Avec une opération identique pour le bassin versant de Valence et du Haut Roubion pour la Communauté de Communes du Val de Drôme ([en savoir +](#)), ce travail d'inventaire s'étale sur près d'un tiers du département.

Autre exemple, dans l'Ain, c'est pour le Parc Naturel Régional (PNR) du Haut Jura que la FRAPNA a réalisé l'inventaire des zones humides des bassins versants de la Valserine et de la Semine ([en savoir +](#)), sur une surface de plus de 200 km².

Depuis 2013, dans le Rhône, en partenariat avec le Grand Lyon, la FRAPNA a lancé une grande campagne d'inventaires sur les 59 communes de la Métropole. 533 km² ont été explorés pour cartographier les zones humides, même les plus petites. Grâce aux critères pédologiques et botaniques, 213 zones humides ont été répertoriées ([en savoir +](#)).

Ainsi, tout comme le CEN Rhône-Alpes, la FRAPNA contribue à améliorer la connaissance des zones humides de notre région.



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement



Les zones humides

La FRAPNA accompagne les politiques publiques

Forts de notre connaissance de terrain, en 2015, nous avons siégé dans 500 commissions liées à l'eau et aux milieux aquatiques en Rhône-Alpes. La préservation des zones humides passe par leur protection dans les documents d'urbanisme, c'est pourquoi la FRAPNA s'attache à être présente dans les réunions de concertation sur l'élaboration ou la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) afin que le zonage des zones humides soit respecté, notamment pour les zones humides de moins de 1ha. C'est typiquement l'action que la FRAPNA a menée avec la Métropole de Lyon. Afin de les préserver, la Métropole va entreprendre l'intégration des zones humides dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de ses différentes communes afin de mieux les protéger.

La FRAPNA participe aux enquêtes publiques sur les plans, projets et programmes qui ont une incidence sur les milieux naturels. Chaque année, nous donnons près de 3 000 avis dans ces consultations citoyennes.

L'expertise de notre fédération est reconnue par les acteurs publics régionaux ; la DREAL et l'AERMC ont notamment félicité notre travail de qualité dans l'élaboration du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) sur le bassin Rhône-Méditerranée ([bilan action SDAGE](#)) qui œuvre à protéger les zones humides.

- ▶ **Forte de sa connaissance de terrain, la FRAPNA siège dans 500 commissions liées à l'eau et aux milieux aquatiques chaque année.**
- ▶ **La FRAPNA fournit 3 000 avis dans le cadre des consultations citoyennes chaque année.**
- ▶ **L'expertise de notre fédération est reconnue par les acteurs publics régionaux (DREAL, AERMC).**



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement



Les zones humides

La FRAPNA soutient les agriculteurs

LA FRAPNA s'investit dans le cadre d'une nouvelle politique d'aide à l'agriculture : les Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC).

Sur le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, deux mesures proposent de préserver la qualité des zones humides référencées dans l'inventaire départemental.

L'une d'elles permet d'intégrer des zones humides oubliées par cet inventaire. [En savoir +](#)

Pour les agriculteurs qui le souhaitent, la FRAPNA réalise alors un diagnostic et un plan de gestion simplifié de leurs zones humides à l'échelle de chaque exploitation. Les subventions perçues par l'agriculteur dépendront du respect de ce cahier des charges qui concerne l'ensemble des pratiques : modalités de fauche, périodes et pressions de pâturages, etc. Les prairies humides et les tourbières deviennent ainsi des surfaces rentables, qui méritent toute l'attention de l'exploitant agricole.

L'objectif est double : l'agriculteur valorise les zones humides au sein de son activité et notre association préserve la biodiversité et la qualité des eaux sur ces territoires.

Les échanges avec le monde agricole s'avèrent fructueux (meilleure connaissance et partage d'informations), ce qui permet de suivre l'évolution de ces milieux fragiles. [En savoir +](#)

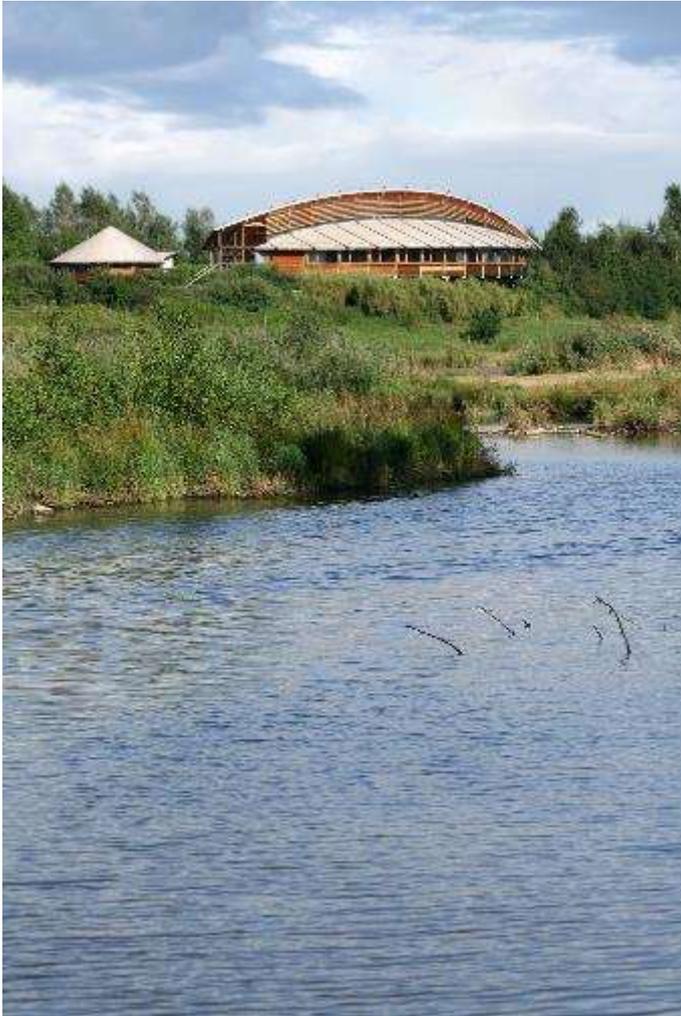
► **Pratiques agricoles : conciliation entre protection des zones humides et activité économique.**

► **MAEC : un échange fructueux entre agriculteurs et FRAPNA.**



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement



Ecopôle DU FOREZ

- ▶ **Réhabiliter et protéger le milieu fluvial suite aux extractions dévastatrices dans la Loire.**
- ▶ **20 ans après, la plus grande réserve ornithologique de Rhône-Alpes.**
- ▶ **1,2 million de visiteurs.**
- ▶ **Le premier maillon du projet Transligérienne.**

Les zones humides

La FRAPNA valorise les sites naturels

L'Ecopôle du Forez, situé à Chambéon (42) appartient à la FRAPNA depuis les années 1990.

[En savoir +](#)

Le site a fait l'objet d'un programme de réhabilitation et de protection du milieu fluvial, suite aux extractions dans la Loire qui l'avaient profondément altéré.

20 ans après, l'Ecopôle est devenu la plus grande réserve ornithologique de Rhône-Alpes, 1.2 million de personnes l'ont visité. Accueillant et sensibilisant un public varié (scolaires, étudiants, familles, touristes français et étrangers, naturalistes, photographes professionnels, entreprises privées, etc.), l'Ecopôle est devenu incontournable pour le département de la Loire.

Il est aussi le premier maillon du projet Transligérienne : un chemin de randonnée le long du fleuve de sa source, le Mont Gerbier de Jonc, à son embouchure, Saint-Nazaire.

Une belle histoire à écrire dans les années à venir... [En savoir +](#)



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement



- ▶ **600 alertes gérées en 2015.**
- ▶ **40% des alertes concernent les zones humides et les cours d'eau.**
- ▶ **Réparation engagée 1 fois sur 3.**
- ▶ **12 contentieux seulement.**
- ▶ **Un projet Auvergne Rhône-Alpes conduit en commun avec la FRANE.**

Les zones humides

La FRAPNA accompagne la réparation des atteintes à l'environnement

La FRAPNA a conçu une interface pour signaler les atteintes à l'environnement dans la région Auvergne Rhône-Alpes : les Sentinelles de l'environnement.

Face à un remblai de zones humides ou une décharge sauvage au milieu d'un marais, chacun peut maintenant être acteur en signalant l'atteinte et en agissant pour la faire cesser au plus vite grâce à nos conseils. Si l'action de la FRAPNA est nécessaire, notre fédération se met alors en relation avec les responsables, les élus et les services de l'État compétents en privilégiant les démarches amiables et administratives.

Cette interface cartographique donne une réelle visibilité des démarches en cours et des enjeux de notre territoire. En 2015, 40% des alertes ont concerné les zones humides et les cours d'eau. Actuellement, en Haute-Savoie, un projet d'UTN (Unité Touristique Nouvelle) "Sur les Bêtasses" menace de destruction 9 000 m² de zones humides entraînant une altération significative du fonctionnement de l'ensemble de la zone humide. En droit, la préservation des zones humides est la règle et leur destruction l'exception, une exception que ce projet d'UTN ne saurait justifier. De plus, la recréation de 8000m², pour compenser les surfaces humides perdues, ne satisfait pas l'objectif de compensation à 200 %. La FRAPNA est mobilisée pour que ce projet d'UTN ne soit pas réalisé. [En savoir +](#)



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement



► **Les actions juridiques : un ultime recours.**

► **Les actions en justice : le dernier rempart de la FRAPNA pour faire respecter la loi.**

Les zones humides

La FRAPNA agit en justice pour faire respecter la loi

Lorsque la sensibilisation, la diffusion de connaissances, les cartographies en ligne, la préservation dans les documents d'urbanisme, l'accompagnement dans les projets d'aménagement ou le règlement à l'amiable des atteintes à l'environnement n'ont pas suffi, la FRAPNA n'a d'autre choix que d'engager des actions juridiques, ultime recours pour protéger les zones humides.

A titre d'exemple, le Tribunal administratif de Lyon a donné raison à la FRAPNA en sanctionnant le Préfet de l'Ain pour refus d'intervention auprès d'une entreprise de travaux publics afin qu'elle cesse le remblai d'une zone humide (Gouille d'Asserans à Farges). Malgré les demandes persistantes de la FRAPNA depuis 2011, le Préfet refusait d'intervenir pour faire cesser l'atteinte au milieu, pourtant identifié comme une zone humide dans l'inventaire départemental ([+ d'infos](#)).

En Isère, à Roybon, le Groupe Pierre et Vacances a été autorisé par le Préfet à implanter sa bulle tropicale maintenue à 29° toute l'année. La FRAPNA a vainement tenté la concertation des années durant contre ce projet qui impacte 200 hectares de précieuses zones humides. Malgré les avis négatifs de la FRAPNA et d'autres experts, le début des travaux a été autorisé. La FRAPNA et les associations de protection de la nature et de l'environnement ont obtenu gain de cause auprès du Tribunal administratif de Grenoble sur l'illégalité du projet par rapport à la Loi sur l'eau. Le juge valide ainsi nos arguments destinés à éviter la plus grande opération de destruction de zone humide en Rhône-Alpes menée depuis des décennies (surface équivalente à 145 terrains de foot), des zones humides qui constituent un immense château d'eau indispensable pour la Drôme et l'Isère.

La bataille juridique ne s'arrête pas là : Pierre & Vacances a déposé un recours en appel. La FRAPNA travaille à la défense du dossier ([+ d'infos](#)).



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement



Les zones humides

La FRAPNA se mobilise avec de nombreux acteurs

La FRAPNA n'œuvre pas seule dans ce combat pour la protection des zones humides. Les acteurs publics, comme l'AERMC (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), ou encore des associations comme le CEN Rhône-Alpes, la LPO, Ramsar-France, le Pôle Relais Zones Humides et bien d'autres sont conscients de l'importance de ces milieux et de leur nécessaire protection.

Les zones humides sont des zones utiles : agissons !



[► Film Zones humides, zones utiles : agissons !](#)



Comprendre & protéger les zones humides

Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature - Réconcilions l'homme & son environnement